

PDZA de la MRC d'Abitibi

VISION 2031 : Assemblée publique de consultation

Hôtel des Eskers, le 29 mars 2016

Compte rendu — version provisoire

Plus de 30 personnes ont participé à l'assemblée. Après l'introduction par le préfet et une présentation, les participants se sont répartis en 3 ateliers. Chaque atelier s'est déroulé en 2 étapes, dont la première a porté sur un domaine de production : bovins laitiers et de boucherie, grandes cultures, autres productions. La seconde étape a porté sur 4 thématiques. Le présent compte rendu présente un résumé des échanges en atelier et en plénière.

Première série d'ateliers

Questions :

1. Est-ce que l'on peut imaginer qu'en 2031, la production et la rentabilité auront augmenté, dans quelle proportion ?
2. Dans la vision qui a été soumise, est-ce que des choses ont été oubliées ou ont été mal évaluées ?

Pour la **production laitière**, l'avis majoritaire est que la production aura augmenté parce qu'il y a des possibilités de croissance et que des actions auront été prises à cet effet. Le système de quotas devrait demeurer en place pendant plusieurs années et les quotas sont en augmentation au Québec. Les entreprises peuvent augmenter leur production, surtout que, actuellement, certaines ne remplissent pas la totalité de leur quota. Des démarrages sont possibles, surtout que l'Abitibi-Témiscamingue fait partie des régions prioritaires pour les démarrages et parce que des jeunes peuvent bénéficier du programme de 16 kg de gras par jour pour démarrer. Le CLD et la SADC devraient intervenir pour favoriser un meilleur financement des entreprises. Un participant croit cependant que la production laitière va continuer à décliner parce que le modèle d'affaires est inadéquat; par exemple, plusieurs fermes laitières familiales sont très vulnérables et risquent de disparaître dès que survient un événement comme un divorce ou une maladie. Un participant indique que le projet de laiterie ne changera rien pour les producteurs. Un participant ne croit pas qu'il sera possible que la laiterie vende du lait biologique hors de la région.

Dans le **bovin de boucherie**, de petites fermes à temps partiel pourraient contribuer au développement de la production. L'amélioration des troupeaux devrait être un objectif, pas seulement celui de l'amélioration des sols.

Dans le cas des **maternités porcines**, un participant croit que cela pourrait contribuer de façon importante au développement de la production agricole. Certains pensent cependant que leurs retombées économiques pourraient être surévaluées. La MRC doit s'assurer de retombées économiques locales.

Le développement de la production de **céréales** va se faire si on a des modèles de production rentables. Les producteurs actuels sont peu nombreux et des gens de l'extérieur viennent produire des céréales, mais ce n'est pas souhaitable s'ils ne s'établissent pas dans la région. Les entreprises céréalières devraient grossir, mais la taille de ces entreprises n'est pas importante.

Le drainage des terres contribuera beaucoup au développement de la production de **céréales**, mais pourrait aussi inciter des producteurs à se débarrasser des animaux. Il faut avoir à l'esprit que le prix des céréales n'est pas garanti comme pour le lait. La sécurité du revenu devrait être incluse dans la vision et le concept de culture équitable devrait être approfondi.

Les avis suivants sont formulés sur les **autres productions et l'agriculture en général** :

- Il faudrait définir les petites entreprises agricoles selon les revenus. De telles entreprises peuvent être aussi rentables que celles qui sont établies dans les grandes productions. Il faudrait cependant voir non seulement la rentabilité financière, mais aussi d'autres aspects : rentabilité environnementale, territoriale et communautaire. L'agriculture contribue à l'occupation du territoire. Les petites entreprises alimentent le marché local.
- Une meilleure rentabilité dans les petites productions peut être atteinte par un meilleur soutien à l'entrepreneuriat, par un accompagnement des entreprises et par une collaboration des agriculteurs entre eux et avec les partenaires du secteur financier. Il faut rechercher un meilleur soutien des institutions financières.
- La bourse du carbone pourrait être une opportunité pour améliorer la rentabilité d'entreprises agricoles, dont les cultures pourraient être admissibles à des crédits-carbone.
- Il n'y a pas consensus sur l'idée de cultiver le bleuets sur les eskers, mais cela pourrait se faire ailleurs.

Deuxième série d'ateliers

- a. Propriété des terres, modèles d'entreprises, entrepreneuriat, financement, développement des sols...
- b. Coordination des initiatives, recherche et développement, formation...
- c. Filière biologique, sans gluten, sans allergènes, protéines végétales
- d. Occupation du territoire, petites productions agricoles

Questions :

1. Qu'y aura-t-il de nouveau en 2031 par rapport à aujourd'hui ?
2. Dans la vision qui a été soumise, est-ce que des choses ont été oubliées ou ont été mal évaluées ?

Il faut trouver des solutions pour assurer un maintien de la **propriété des terres** par des gens d'ici, par une structure appropriée, comme celle d'une coopérative comme cela a déjà été discuté à Barraute. Il serait intéressant de mieux faire connaître le FIRA (Fonds d'investissement pour la relève agricole) et de chercher à ce qu'il soit mieux adapté à notre territoire. Les règles de financement et les garanties exigées sont un facteur important pour le maintien d'une propriété locale.

Il y a un avis fortement majoritaire sur l'idée **d'améliorer les sols**. Cependant, l'obligation pour certains producteurs de produire un bilan annuel pour le phosphore constitue une exigence inutile, considérant le peu de phosphore dans les sols de la région.

Sur la **filière biologique, sans gluten, sans allergènes et des protéines végétales**, c'est valable pour les producteurs qui le souhaitent, mais le développement pourrait être marginal. Par contre, le réchauffement climatique favorisera l'implantation de nouvelles productions et de nouveaux marchés

Pour ce qui est des **petites productions agricoles**, peu importe la taille des fermes, on ne peut se permettre d'en perdre. Il ne faudrait cependant pas aider à la mise en place d'une entreprise qui en concurrencera une autre et pourrait menacer sa survie.

Les commentaires suivants peuvent être reliés à la question de l'**occupation du territoire** :

- Certains participants pensent qu'il devrait être plus facile pour un propriétaire de vendre une partie de ses terres pour permettre la réalisation de projets agricoles qui ne nécessitent que de petites superficies (moins de 100 ha).
- Certains pensent que la réglementation municipale découlant de l'article 59 de la LPTAA devrait être assouplie pour faciliter l'implantation de résidences dans certains secteurs mêmes si elles ne sont pas rattachées à des projets agricoles. Ce point de vue est cependant loin de faire consensus.
- Il est souhaitable que les propriétaires de terres qui ne sont pas producteurs agricoles acceptent de louer leur terre à des producteurs, à long terme. Pour cela, il faudrait une meilleure compréhension par les non producteurs de ce que les agriculteurs font. Il faudrait aussi rechercher une meilleure compréhension de la part des néoruraux, qu'ils acceptent la production agricole dans leur voisinage.
- Pour qu'il y ait plus de nouveaux producteurs agricoles, un système de mentorat pourrait être mis en place, de même qu'un réseau de maillage de la relève.
- Il faudrait chercher à éviter le démantèlement des fermes.
- Il pourrait y avoir une veille pour connaître les terres qui sont disponibles.

L'un des points qui a été oublié dans la vision, c'est celui de la transformation et de la distribution.

ANNEXE : Documents remis lors de l'assemblée

Plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Abitibi

VISON 2031 : Assemblée publique de consultation

Mardi 29 mars 2016

Objectif de la soirée : Partager des points de vue en vue de définir une vision de la zone agricole en 2031 qui soit à la fois stimulante et réaliste.

Déroulement de la soirée

- 19h00 1. Ouverture par M. Martin Roch, préfet
- 19h05 2. Brève présentation des résultats de la démarche du PDZA à ce jour
- 19h10 3. Une vision possible de la zone agricole en 2031
- 19h15 4. Présentation d'hypothèses de développement la zone agricole en 2031
- 19h45 5. Ateliers sur les productions
 - Atelier 1 - bovin laitier, bovin de boucherie
 - Atelier 2 - cultures : fourrages, céréales, oléagineux, nouvelles cultures
 - Atelier 3 - autres productions : agneau, porc, légumes et fruits, bleuets, ligniculture...
- 20h15 6. Ateliers thématiques
 - a. Propriété des terres, modèles d'entreprises, entrepreneuriat, financement, développement des sols...
 - b. Coordination des initiatives, recherche et développement, formation...
 - c. Filière biologique, sans gluten, sans allergènes, protéines végétales
 - d. Occupation du territoire, petites productions agricoles
- 20h45 7. Plénière
 - a. Compte rendu des ateliers
 - b. Échanges
 - c. Synthèse, possibilité de prise de position de l'assemblée
- 21h30 8. Clôture de l'assemblée

La vision stratégique est une représentation explicite du futur souhaité pour la zone agricole. Elle s'adresse aux forces vives de la collectivité, elle propose un cadre d'intervention convergent et cohérent, dans la mise en œuvre d'une ambition commune. (MAPAQ)

La MRC d'Abitibi souhaite que la vision soit partagée par tous les acteurs du milieu, qui agiront ainsi de façon concertée et organisée.

Apprenez les règles du jeu pour vous en servir pour aller plus vite et plus loin. Albert Einstein

La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour garder l'équilibre. Albert Einstein

5. Ateliers sur les productions (ateliers simultanés, possibilité de 2 ateliers sur le même sujet)

Atelier 1 - bovin laitier, bovin de boucherie

Atelier 2 - cultures : fourrages, céréales, oléagineux, nouvelles cultures

Atelier 3 - autres productions : agneau, porc, légumes et fruits, bleuets, ligniculture...

Questions :

1. Est-ce que l'on peut imaginer qu'en 2031, la production et la rentabilité auront augmenté, dans quelle proportion ?
2. Dans la vision qui a été soumise, est-ce que des choses ont été oubliées ou ont été mal évaluées ?

6. Ateliers thématiques (ateliers simultanés)

- e. Propriété des terres, modèles d'entreprises, entrepreneuriat, financement, développement des sols...
- f. Coordination des initiatives, recherche et développement, formation...
- g. Filière biologique, sans gluten, sans allergènes, protéines végétales
- h. Occupation du territoire, petites productions agricoles

Questions :

3. Qu'y aura-t-il de nouveau en 2031 par rapport à aujourd'hui ?
4. Dans la vision qui a été soumise, est-ce que des choses ont été oubliées ou ont été mal évaluées ?

Plan de développement de la zone agricole de la MRC d'Abitibi
Assemblée publique de consultation, le 29 mars 2016

Votre vision – En 2031...

Vos priorités

Autres commentaires

La contribution que vous aimeriez apporter au plan...

Nom (facultatif) _____

Veillez remettre sur place ou adresser à melanie.falardeau@mrcabitibi.qc.ca.

Merci de votre présence et de votre contribution.